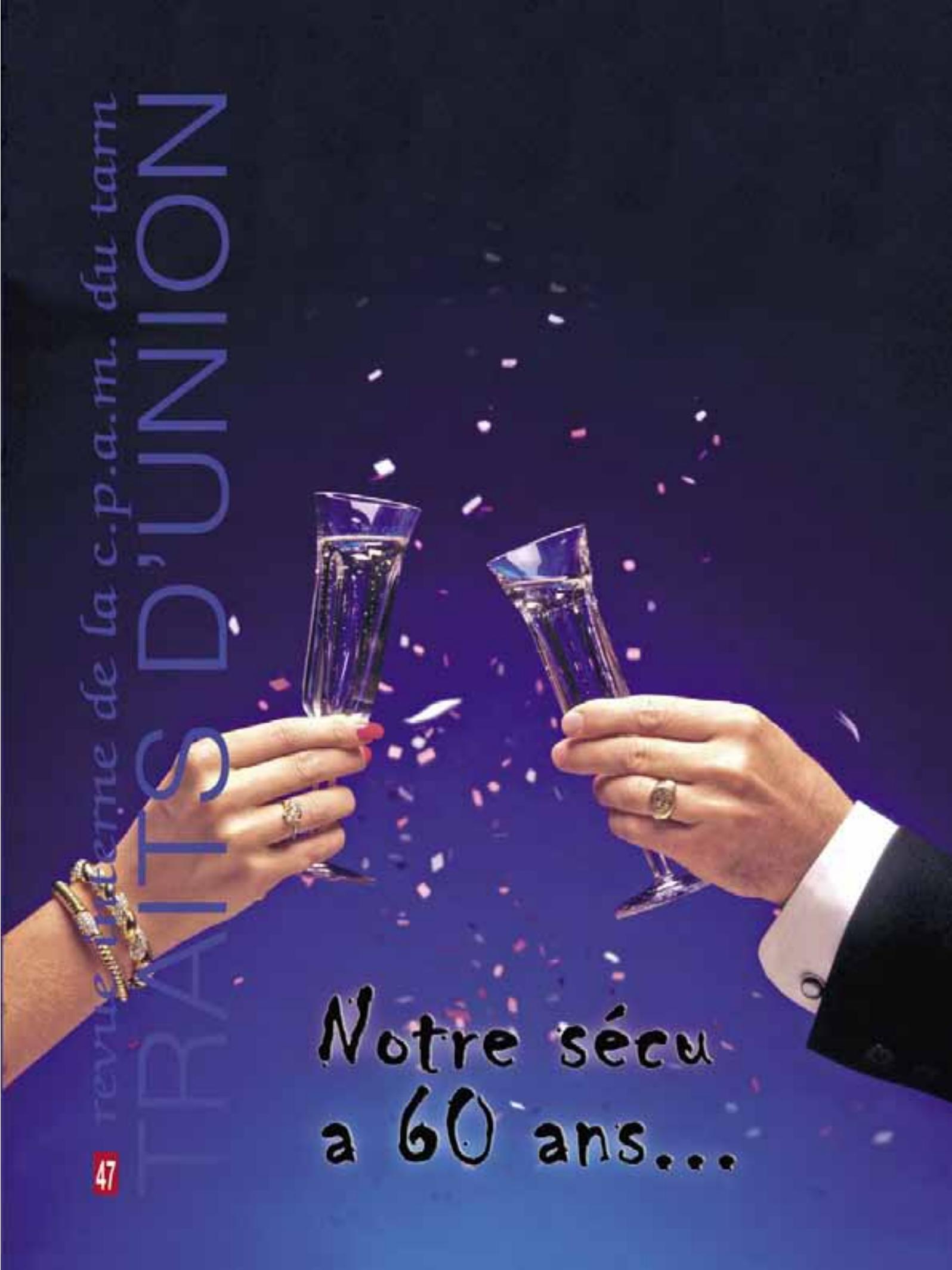


revue *l'Annuaire de la c.p.a.m. du tarn*

TRAITÉS D'UNION



Notre sécu
à 60 ans...

AU SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Aimé FRAYSSE
Directeur 3

HISTOIRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Genèse et évolution 5

HISTOIRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La Caisse Primaire du Tarn 11

HISTOIRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Petite chronologie tarnaise 17

LA CAISSE PRIMAIRE DU TARN

Ses dirigeants 21

LA CAISSE PRIMAIRE DU TARN

Évolution en chiffres 23

LA CAISSE PRIMAIRE DU TARN

Les anecdotes 25



"Traits d'Union" est le journal interne de la CPAM du Tarn. Ce numéro a été réalisé par le service Études et Communication.

ISSN 1632-0611

Directeur de la publication : Aimé FRAYSSE.

Éditorial : Aimé FRAYSSE.

Rédacteur en chef : Michel BESSODES.

Maquettistes : Jean-Marie DUCROCQ, André NOVAK.

Photographie : Michel BESSODES, archives CPAM.

Imprimeur : Service Communication, (couverture : ICSO).



Éditorial

Un anniversaire est souvent l'occasion de jeter un regard sur le passé, mais aussi sur le chemin parcouru.

Indéniable progrès social lors de sa naissance, elle a permis à tout un chacun de se soigner quand c'était nécessaire, d'avoir des

enfants sans craindre pour les lendemains, de se reposer après une vie de travail... Et ce qui semble être naturel et aller de soi aujourd'hui, était loin d'être évident il y a 60 ans.

De ses origines, la Sécurité Sociale a gardé son grand principe fondateur : la solidarité... solidarité entre les générations, solidarité entre les actifs et les inactifs, solidarité entre les malades et les bien-portants...

Par contre, les exigences de ses publics et l'environnement économique souvent contraignant, l'ont amenée à évoluer. L'assureur social qui payait quasiment en aveugle, a dû se muer en gestionnaire avisé et volontaire du système de protection sociale.

L'Assurance Maladie n'a cessé de s'adapter et d'aller de l'avant. Elle a maîtrisé ses délais de paiement et a fiabilisé la gestion de ses prestations. Elle s'est impliquée dans la contractualisation avec les professionnels de santé au travers des diverses conventions. Elle a porté et défendu l'idée de maîtrise médicalisée des dépenses de santé qui semble maintenant être admise par tous nos partenaires. Elle est devenue le maître d'œuvre et le pivot de la gestion des risques. Elle s'investit dans le domaine de la prévention et s'ouvre au conseil en santé...

C'est cette capacité des organismes et de leurs personnels, à s'adapter sans renoncer aux valeurs fondatrices, qui nous fait croire aujourd'hui à l'avenir d'une Sécurité Sociale solidaire.

Aimé FRAYSSE
Directeur

1945-2005 : la SÉCURITÉ SOCIALE...



GENÈSE ET ÉVOLUTION

Il y a 60 ans naissait la Sécurité Sociale : un projet ambitieux qui visait à protéger l'ensemble de la population française contre les risques sociaux (maladie, perte d'emploi, charges familiales, vieillesse...). Trois générations plus tard, la Sécurité Sociale est toujours là, toujours aussi indispensable...

Certes elle a beaucoup changé ; mais en évoluant, elle a su faire face aux nombreuses menaces, et s'est adaptée dans ses diverses branches à son environnement économique et social. C'est maintenant un système moderne et performant, qui n'a cependant rien renié de ses origines et a su en préserver l'essentiel, ce qui fait sa spécificité : l'esprit de solidarité.

1945-1946

LA MISE EN PLACE D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE

En 1945, les bâtisseurs du système français de sécurité sociale poursuivent un triple objectif : unité de la sécurité sociale, généralisation à toute la population, extension des risques couverts (le projet initial prévoyait même d'intégrer l'indemnisation du chômage). Le gouvernement provisoire de la République Française fera appel à Pierre LAROCHE, ancien Directeur des Assurances Sociales au Ministère de la santé, qui s'appuiera notamment sur la plate-forme élaborée par le Conseil National de la Résistance, avec la double influence du rapport de Lord BEVERIDGE (Grande-Bretagne, 1942) et du système allemand de protection sociale instauré sous BISMARCK.

L'ordonnance du 4 octobre 1945 prévoit un réseau

coordonné de caisses se substituant à de multiples organismes, l'unité administrative ne sera cependant pas réalisée et ne l'est toujours pas.

Les professions agricoles vont conserver leurs institutions spécifiques dans le cadre de la mutualité sociale agricole. Les salariés des régimes spéciaux vont refuser de s'intégrer dans le régime général et conserver dans un cadre "transitoire" qui dure encore, leurs régimes spécifiques (fonctionnaires, marins, cheminots, mineurs, etc.).

L'ordonnance du 19 octobre 1945 concerne les risques maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès. La loi du 22 août 1946 étend les allocations familiales à pratiquement toute la population et la loi du 30 octobre 1946 intègre la réparation des accidents du travail à la sécurité sociale.

La loi du 22 mai 1946 pose le principe de la généralisation de la sécurité sociale à l'ensemble de la population mais les professions non salariées non agricoles s'y opposeront.

Depuis 1946

LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDS PRINCIPES

Les principes de 1945, dont certains n'ont pu être appliqués rapidement, entrent progressivement dans les faits. L'unité administrative de la sécurité sociale n'est toujours pas achevée mais plusieurs évolutions contribuent à la renforcer. Les évolutions démographiques et le développement du salariat ont conduit à la suppression de petites caisses et à l'introduction d'un mécanisme de compensation entre les régimes subsistants, le rapport démographique cotisants/inactifs étant défavorable aux petits régimes qui perdent leurs actifs au profit du régime général. Les différences de prestations et de cotisations entre les différents régimes s'estompent rapidement. La généralisation de la couverture à toute la population a été poursuivie selon les étapes suivantes :

- **Convention collective interprofessionnelle** du 14 mars 1947 instituant le régime de retraite complémentaire des cadres
- **Loi du 9 avril 1947** étendant la sécurité sociale aux fonctionnaires
- **Loi du 17 janvier 1948** instaurant trois régimes d'assurance vieillesse des professions non salariées non agricoles (artisans, professions industrielles et commerciales, professions libérales)
- **Loi du 10 juillet 1952** : création d'un régime d'assurance vieillesse obligatoire des exploitants agricoles, géré par la mutualité sociale agricole (MSA)
- **Loi du 25 janvier 1961** : création d'un régime d'assurance maladie obligatoire des exploitants agricoles, avec libre choix de l'assureur
- **Loi du 12 juillet 1966** : création du régime autonome d'assurance maladie maternité pour les non-salariés non-agricoles, géré par la CANAM
- **Loi du 22 décembre 1966** : création d'un régime complémentaire obligatoire des exploitants agricoles contre les accidents du travail, maladies professionnelles et accidents de la vie privée, avec libre choix de l'assureur

• **Loi du 25 octobre 1972** : institutionnalisation de la protection des salariés agricoles contre les accidents du travail

• **Loi du 4 juillet 1975** : généralisation à l'ensemble de la population active de l'assurance vieillesse obligatoire

• **Loi du 2 janvier 1978** : institution d'un régime particulier pour les ministres du culte et les membres des congrégations religieuses et de l'assurance personnelle pour la population "résiduelle"

• **Loi du 28 juillet 1999** : institution d'une couverture maladie universelle : protection de base (CMU) sur le seul critère de résidence et protection complémentaire (CMUc) pour les plus démunis

Le régime général de sécurité sociale a fait l'objet de plusieurs réorganisations par l'ordonnance du 21 août 1967 instituant les trois caisses nationales: CNAMTS (maladie), CNAVTS (vieillesse), CNAF (allocations familiales) et l'ACOSS (agence comptable des organismes de sécurité sociale, "banque" de la sécu), la loi du 17 décembre 1982 (modification de la composition des conseils d'administration des caisses), l'ordonnance du 24 avril 1996 (instituant notamment des conseils de surveillance auprès des caisses nationales et des unions régionales de caisses d'assurance maladie, URCAM) et la loi de réforme du 13 août 2004 (création de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie, UNCAM, renforcement de l'autorité de la CNAMts sur le Réseau, remplacement des conseils d'administration par le Conseil aux prérogatives modifiées...).

Le financement de la sécurité sociale s'est aussi modifié depuis 1945. Bien que les cotisations assises sur la masse salariale représentent encore la principale ressource des régimes, la part des autres recettes : taxes fiscales, contribution sociale généralisée (CSG) assise sur l'ensemble des revenus d'activité, de remplacement et du patrimoine instituée par la loi du 22 juillet 1993, contribution sociale de solidarité à la charge des entreprises, contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) instituée par l'ordonnance du 24 janvier 1996 croît rapidement.

La loi de réforme de l'Assurance Maladie du 13 août 2004 ajoute une participation forfaitaire d'un euro, non remboursable, retenue sur les actes de médecine de ville.

Le système français de sécurité sociale se



caractérise donc aujourd'hui par une protection contre les risques sociaux généralisée à l'ensemble de la population mais éclatée entre de nombreuses institutions faisant appel à des sources diversifiées de financement.

Les trois grandes branches sont :

la FAMILLE, la VIEILLESSE et la MALADIE avec son appendice, les ACCIDENTS DU TRAVAIL.

Sous ces 3 facettes, la Sécurité Sociale est intimement liée à la vie des Français au point d'être devenue indispensable. Le nombre, la variété et l'importance des prestations gérées par les divers organismes qui la composent en témoignent.

L'AVENIR

Les évolutions ont été nombreuses depuis 1945, et la Sécurité Sociale a connu de nombreuses crises qui ont généré autant de plans de redressement. Mais à aucun moment les principes de solidarité qui avaient présidé à son instauration, n'ont été remis en cause.

La tendance actuelle va vers un rapprochement entre les régimes et une harmonisation de leur fonctionnement. Les Caisses sont de plus en plus appelées à faire des efforts draconiens de gestion, et à gérer de façon active et volontaire les risques qu'elles couvrent. L'ensemble des partenaires de santé est appelé à plus de responsabilité, tandis que les financements se diversifient.

Si la branche Maladie est celle dont la situation financière reste de façon endémique la plus préoccupante, les difficultés présentes ou à venir n'épargnent pas les autres branches.

Les Français ont cependant montré leur attachement massif à leur système de protection sociale, pour être prêts à accepter les quelques sacrifices qui permettent de le perpétuer, que la démarche soit claire, et qu'elle implique l'ensemble des acteurs.



Lois sociales, conventions et réalité du travail

Bien que la loi ait institué la semaine de 40 heures depuis 1936, les dérogations étaient nombreuses et l'horaire de travail dans les

Caisses de Sécurité Sociale était toujours de 45 heures en 1945-1946.

La réduction progressive du temps de travail découlera dans un premier temps d'accords conventionnels.

L'exemple de la Caisse du Tarn nous permet de suivre la lente évolution de la semaine de travail d'un salarié de l'Assurance Maladie.

LES HORAIRES DE TRAVAIL

L'horaire initial de la Caisse Primaire était de 45 heures de travail par semaine, réparties en 5 jours de 9 heures (ces 45 heures seront réparties sur 5 jours et demi en 1958).

À compter du 29 juin 1964 l'horaire hebdomadaire est ramené à 43 heures 15, puis à 42 heures 30 au 1^{er} juin 1968, et à 41 heures 15 au 1^{er} janvier 1969.

La semaine de 40 heures, pourtant inscrite dans la loi en 1936, ne sera effective qu'au début des années 70.

Il faudra ensuite attendre le 1^{er} novembre 1981 pour que l'horaire légal passe à 39 heures payées 40.

Enfin, plus près de nous, l'accord de réduction du temps de travail sur la base de 35 heures, signé le 27 juin 2001, s'applique depuis le 1^{er} octobre de cette même année.

Les agents de la CPAM bénéficient par ailleurs d'horaires individualisés (horaire variable) depuis le 4 août 1975.

NOTRE HISTOIRE

La Sécurité Sociale a officiellement un an lorsque la Caisse Primaire du Tarn ouvre ses portes, le 7 octobre 1946. Un an, c'est le temps qui aura été nécessaire pour mettre en place la nouvelle structure, nommer la hiérarchie,

recruter le personnel, trouver des locaux et préparer les conditions matérielles de l'activité de la Caisse.

Que de chemin parcouru depuis...

La création 1945-1946

Le 4 octobre 1945, le Gouvernement Provisoire de la République Française, présidé par le Général de Gaulle, fait paraître la première ordonnance posant le principe d'une Sécurité Sociale universelle et obligatoire pour les Français.

L'inspirateur de cette réforme est Pierre Laroque, premier responsable de la Direction de la Sécurité Sociale au Ministère du Travail, d'abord dans le Ministère d'Alexandre Parodi, puis, à partir de novembre 1945, dans celui d'Ambroise Croizat.

Cette réforme vise à apporter à l'ensemble de la population, une couverture uniforme gérée par une Caisse unique et couvrant l'ensemble des risques sociaux, avec un financement assuré par des cotisations assises sur les salaires, selon le grand principe de la répartition.

Ces principes généraux ne seront pas tous réalisés, et le projet initial sera, avec le temps, largement amoindri. L'essentiel sera cependant préservé, et le Régime Général de Sécurité Sociale restera la pièce maîtresse de la protection sociale en France.

LE TARN

En 1945, il existait dans le Tarn 7 Caisses d'Assurances Sociales :

- la Caisse Départementale,
- la Caisse Le Travail,
- l'Union Mutualiste Tarnaise,
- la Familiale,
- la Mutuelle Interprofessionnelle Autonome de la Région Mazamétaine (la MIARM),

- la Famille Métallurgiste,
- la Fraternelle Tarnaise.

À ces Caisses s'ajoutent les Caisses d'Allocations Familiales, les Caisses de Retraites et les Assurances sur les Accidents du Travail gérées par des organismes privés.

Dans notre département, la mise en place du nouveau régime va se faire en trois temps :

- **Du 2 avril au 13 juillet 1946**, les instances dirigeantes de la nouvelle Caisse de Sécurité Sociale sont installées : le premier Conseil d'Administration, installé le 2 avril, est présidé par Marcel FABRE (CGT). Georges SAHUQUET, Directeur de la caisse d'Assurances Sociales "l'Union Mutualiste Tarnaise" sera nommé Directeur de la nouvelle structure, et prendra ses fonctions le 20 juin avec le premier Agent Comptable, Henri ASSIÉ.

- **Le 13 juillet 1946**, les caisses d'Assurances Sociales remettent leurs "arrêtés des comptes", et du 16 juillet au 29 septembre 1946, tout en restant dans leurs locaux, elles perdent leur autonomie et sont placées sous l'autorité du Conseil d'Administration de la Caisse Primaire de Sécurité Sociale.

À partir du 30 septembre 1946, le personnel des anciennes Caisses est regroupé et on procède à la fusion des fichiers. C'est à partir de ce moment-là que la Caisse unique, à vocation départementale commence à exister réellement. Elle s'installe rue



Séré-de-Rivières, à Albi, dans les locaux épargnés par l'incendie de la Poste (incendie provoqué par un obus lors de la traversée tragique d'Albi par une colonne allemande en déroute le 22 août 1944). Elle ouvrira ses portes au public le 7 octobre 1946.

Le Contrôle Médical demeure, lui, dans l'ancien local de la Caisse Départementale, 56 rue Croix Verte.

La célèbre MIARM donne naissance à la succursale Mazamétaine de la caisse de Sécurité Sociale. Provisoirement, elle demeure dans les mêmes locaux de l'Enclos Barbey, et la Famille Métallurgiste, à Saint-Juéry, restera Mutuelle du Saut du Tarn (forges et aciéries, à l'activité florissante à l'époque), et sera agréée comme succursale d'entreprise.

L'INSTALLATION ET LA CONSOLIDATION (1947, fin des années 50)

La période de 1947 à la fin des années 50 sera une période d'installation et de consolidation du nouveau régime qui devra s'imposer malgré les crises et les oppositions.

Certes les ambitions du départ seront revues à la baisse et les travailleurs indépendants, puis les agriculteurs, obtiendront de ne pas être intégrés à la nouvelle organisation. De même, de nombreux régimes particuliers seront préservés.

Le nouveau régime de Sécurité Sociale va cependant assurer à l'ensemble des salariés, et à un certain nombre de professions assimilées ou de catégories sociales (les étudiants par exemple), une couverture étendue :

La création d'une assurance maladie de longue durée permet la poursuite des prestations au-delà de 6 mois d'arrêt de travail.

La gestion du risque Accidents du Travail, assurée autrefois par des assurances privées, est intégrée aux Caisses Primaires à partir du 1^{er} janvier 1947. À partir de cette même date, les Caisses vont assurer le service des prestations en nature des fonctionnaires.

La Caisse Primaire du Tarn affirme sa vocation départementale et opte pour une stratégie de décentralisation qui, débutée par la confirmation d'une présence mazamétaine, se poursuivra le 22 septembre 1947 par l'ouverture de la succursale de Castres, avenue de Gaulle. C'est aussi la mise en place des services, la phase d'organisation et de définition de méthodes de travail.

Des premières machines facturières, à la réorganisation de la chaîne d'accueil d'Albi sous l'égide de la FNOSS, la Caisse Primaire devra adapter ses méthodes de travail pour faire face à un nombre d'assurés et à une production en perpétuel accroissement.

Des 38 agents gérant 40 602 assurés en 1945,

on passe vite à 132 agents assurant les 160 000 paiements générés par 91 633 assurés en 1948. La barre des 200 000 paiements annuels sera franchie en 1950 et celle des 2 millions de décomptes, au début des années 80.

Pour faire face à la mission de prévention de la Caisse, le Conseil d'Administration crée le Centre d'Examens de Santé qui ouvrira ses portes, pour le Tarn, au mois de mai 1954. C'est alors le 2^e CES installé en Midi-Pyrénées, après celui de Tarbes. Le Centre d'Examens de Santé tarnais se rapprochera ensuite des assurés en ouvrant une deuxième unité à Castres, rue Sœur-Richard, le 1^{er} juin 1962.

En avril 1957 c'est un réseau de permanences qui voit le jour, avec la nomination, d'abord à titre expérimental, puis à titre définitif devant la satisfaction des assurés (2 918 personnes reçues du 01/04 au 31/08/57), d'un agent itinérant. Le premier titulaire du poste sera Robert MAUREL. Le véhicule de fonction fourni était une 4cv Renault, et les permanences desservaient les communes de Vabre, Brassac, Labruguière, Payrin-Augmontel, Aiguefonde, Bout-du-Pont-de-l'Arn, Saint-Amans-Soult, Labastide-Rouairoux, Lacabarède et Albine.

LES ANNÉES 60, 70, 80 : LA MODERNISATION

À la suite des décrets de mai 1960 qui, notamment, confirment la responsabilité des directeurs de Caisse sur la gestion du personnel, la création d'une Union de Recouvrement des cotisations devient obligatoire.

Le 1^{er} janvier 1964, l'URSSAF du Tarn naît de la fusion des services cotisations de la Caisse Primaire de Sécurité Sociale et de celui de la Caisse d'Allocations Familiales.

Les ordonnances de 1967, qui créent le Service Médical National de l'Assurance Maladie, instaurent également la séparation des branches.

La FNOSS (Fédération Nationale des Organismes de Sécurité Sociale) et l'UNCAF (Union Nationale des Caisses d'Allocations Familiales) cèdent donc la place à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des travailleurs salariés (CNAMts), à la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) et à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV). Un quatrième organisme, l'ACOSS (Agence Comptable des Organismes de Sécurité Sociale), a en charge le recouvrement et la gestion des financements. Dans le Tarn, la Caisse Primaire de Sécurité Sociale devient Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Le mouvement de décentralisation se poursuit avec la décision, le 20 avril 1975, d'ouvrir un centre à Carmaux (il sera implanté rue de la Verrerie), puis suivra l'ouverture du centre de Graulhet, le 1^{er} mars 1976. Le centre de Cantepau attendra le 15 janvier

1990 pour voir le jour.

L'accroissement permanent des volumes de travail est de plus en plus difficile à compenser par l'augmentation des effectifs. La solution viendra de l'informatisation des Caisses. Le premier décompte informatique du Tarn, sera réalisé le 3 janvier 1977, au centre de paiement de Castres, dans le cadre du Système Informatique National, qui repose sur une saisie manuelle et sur la lecture optique du prédécompte. L'informatisation de la Caisse dans le cadre du Système National, s'achèvera le 20 février 1978.

En 1979, la Carte d'Assuré Social (CAS, document national informatisé) remplace la vénérable carte d'immatriculation. Depuis, l'informatique a envahi l'ensemble des activités de la CPAM et le traitement informatisé des prestations n'a cessé d'évoluer. Après le Système National, viendra LASER (Liquidation Assistée Sur Équipements Répartis, basé sur la saisie sur écran/clavier et le traitement sur unité centrale), puis ce sera Progès (PPNA1 puis PPNA2, puis Progès-cible).

SESAM-vitale, système de saisie à la source, longtemps annoncé et souvent retardé, fait enfin son apparition dans le Tarn avec la diffusion de 165 000 cartes *vitale* en novembre 1998.

De nouveaux besoins émergent et entraînent des évolutions de structure ou la création d'activités nouvelles. C'est ainsi que le Service Études et Communication (SEC) succède au Bureau Organisation et Méthodes (BOM) en 1986. En 1988, le service Prévention-Information-Santé voit le jour ; il deviendra Carrefour Santé en 1994.

Parallèlement aux réorganisations structurelles, les relations avec le corps médical se développent. La Convention Médicale de 1971 va bouleverser les rapports entre les médecins, les Caisses et les assurés sociaux. Si la Convention précédente supposait une adhésion individuelle des médecins, celle-ci s'impose à l'ensemble du corps médical, sauf refus individuel, exprimé par écrit, du praticien.

Des mesures d'accompagnement favorisent ce régime d'exercice conventionnel.

Cette Convention Médicale instaure également des structures de concertation départementales où se retrouvent les professionnels libéraux, les médecins conseils, les administrateurs des Caisses et les responsables administratifs.

Enfin, elle met en place des instruments de contrôle de l'activité des praticiens (TSAP), et des moyens de sanction. Les Conventions ultérieures essaieront d'engager les Professionnels de Santé dans une démarche de contractualisation avec l'Assurance Maladie, dans le cadre d'une maîtrise médicalisée des dépenses de santé.

Mais le pilotage des rapports avec les Professionnels de Santé et le rôle moteur que les Caisses doivent désormais jouer dans la maîtrise de l'évolution des dépenses nécessitent une connaissance affi-

née de ces dernières. Cette nécessité imposera la création en 1988 de la cellule Gestion des Risques (GDR) devenue depuis service GDR-RPS, avec l'absorption du secteur Relations avec les Professionnels de Santé.

DERNIÈRES ÉVOLUTIONS

Aujourd'hui, la Caisse paye vite, avec peu d'erreurs, mais aussi, elle contrôle, elle dialogue, elle informe, elle oriente.

Le service aux assurés reste sa préoccupation primordiale. Si les paiements directs au guichet ont disparu depuis le 27 juillet 1990, la contrepartie a d'abord été le paiement à délai garanti (5 jours), pour tout dossier déposé dans ses locaux, puis l'ouverture en continu 5 jours sur 7 (actuellement de 8 h 30 à 17 h). Grâce à la carte vitale, les feuilles de soins électroniques (FSE) sont réglées en 5 jours.

La Caisse a diversifié les sources d'information qu'elle met à la disposition de ses publics en ouvrant son site Internet en juillet 2004 (albi.ameli.fr).

La Plate-Forme de Service téléphonique a ouvert ses lignes le 5 octobre 2004 pour les assurés du Tarn Nord, et assure désormais une couverture départementale depuis le 10 mai 2005.

Les outils de gestion de la relation client (GRC), d'abord réservés à la PFS, sont diffusés à l'ensemble de la fonction accueil-traitement des réclamations.

La démarche de Certification engagée depuis 2003 devrait aboutir au cours du 2^e semestre 2005.

Quant à l'organisation des services prestations en pôles de compétence, sa généralisation s'est achevée au cours de cet été 2005.

La coopération régionale est en marche et se traduit notamment par la création d'une plate-forme commune de scannérisation des feuilles de soins "papier", implantée à Toulouse.

Mais les évolutions ne s'arrêteront pas pour autant. Dans le cadre de l'Action Pilote Régionale entreprise en Midi-Pyrénées, la CPAM a mis en œuvre la procédure régionalisée de traitement des réclamations et expérimente la dématérialisation des réclamations écrites (projet DIADEME). Dans le même cadre elle devrait ouvrir dans quelques mois une agence de proximité dite "Agence Santé" à Gaillac, le projet ultérieur étant l'ouverture d'une agence similaire à Lavaur.

Les difficultés que la Caisse Primaire du Tarn a dû résoudre, et qui l'ont obligée à se remettre constamment en cause, l'ont amenée à changer de physionomie. Mais elle a su le faire en préservant l'essentiel de sa mission : le service de l'assuré. Totalement intégrée au paysage tarnais, elle est un élément incontournable de la vie économique et sociale du département.

MOISSON DE DATES ...

petite chronologie tarnaise

02/04/1946 installation du Conseil d'Administration de la Caisse Primaire de Sécurité Sociale du Tarn. Premier Président : Marcel Fabre.

11/05/1946 adoption des statuts de la Caisse Primaire.

20/06/1946 désignation d'un Directeur (Georges Sahuquet) et d'un Agent Comptable (Henri Assié).

16/07/1946 après l'arrêté des comptes, la gestion des anciennes Caisses d'Assurances Sociales est placée sous la responsabilité du CA de la Caisse Primaire de Sécurité Sociale.

30/09/1946 regroupement du personnel des anciennes Caisses, dans des locaux provisoires, rue Séré-de-Rivières.

30/09/1946 fusion des fichiers des anciennes Caisses, jusqu'au 05/10/46.

07/10/1946 ouverture au public de la Caisse Primaire de Sécurité Sociale.

01/01/1947 création du service Accidents du Travail. Attribution des nouveaux numéros d'immatriculation aux assurés.

20/04/1947 premières élections des administrateurs des Caisses de Sécurité Sociale par les assurés et les employeurs.

22/09/1947 ouverture du centre de Castres, caserne Drouot, avenue de Gaulle.

30/11/1948 première réunion du Comité d'Entreprise de la Caisse Primaire (secrétaire : Maurice Deronde, trésorier : Félix Andrieu).

1950 La Caisse Primaire déménage rue de la République, à Albi.

1950 la Caisse abandonne le duplicateur pour acquérir sa première presse offset.

1950 le centre de Mazamet déménage rue Périé.

juin-53 la Caisse s'installe dans les locaux qu'elle vient de faire construire, place Lapérouse à Albi.

01/01/1954 création du Centre d'Examens de Santé, rue de la Berchère à Albi.

1956 la Caisse Primaire du Tarn signe avec la DDASS un accord permettant un accès aux soins plus facile pour les plus démunis. Les services sociaux délivrent des bons de soins au titre de l'Aide Médicale Gratuite, et la CPAM rembourse les soins engagés dans ce cadre à 60 %.

04/04/1957 création du poste d'agent itinérant et des premières permanences.

17/06/1957 premières discussions CAF/CPSS sur un projet de création d'une Union de Recouvrement.

27/03/1958 sur demande du Comité d'Entreprise, le CA accorde une dotation supplémentaire de 0,50 % à affecter à l'aide à l'habitat. La dotation globale du CE est portée à 3,50 % (2,50 % pour les œuvres sociales + 0,50 % part affectée par le CE à l'habitat + 0,50 % de dotation supplémentaire pour l'habitat).

01/06/1962 ouverture de l'antenne castraise du CES, rue Sœur-Richard.

20/04/1975 ouverture du Centre de Carmaux.

1976 création du service Documentation.

12/02/1976 création du service informatique dont la première appellation sera : BOI (Bureau Organisation Informatique).

01/03/1976 ouverture du Centre de Graulhet.

mars-76 le Centre de paiements de Castres s'installe boulevard Carnot.

03/01/1977 le 1^{er} décompte informatique est effectué à Castres, dans le cadre du Système Informatique National (lecture optique).

janv-78 l'immeuble du boulevard Carnot, à Castres, est acheté par la Caisse Primaire à la Municipalité.

juin-79 à Castres, le Service Médical, le Service Social et les services de la CAF, demeurés rue Sœur-Richard, rejoignent les locaux du boulevard Carnot.

nov-79 l'antenne castraise du CES rejoint à son tour le boulevard Carnot.

mai-81	le Centre de Graulhet se déplace de quelques dizaines de mètres et intègre les locaux de l'ancienne Poste, rue du Docteur-Bastie.	03/02/1997	lancement de la première enquête d'opinion nationale vers les assurés du Tarn.
01/01/1983	avec les nouveaux locaux, construits dans le prolongement de l'ancien Centre, Mazamet voit sa surface multipliée par trois.	juil-1997	la signature d'une Convention Dentaire départementale entre la CPAM et le Syndicat des Chirurgiens-dentistes, facilite l'accès aux soins dentaires des plus démunis.
01/01/1986	mise en œuvre du système LASER.	01/10/1997	inauguration du centre de Castres rénové en présence de Jean-Marie Spaeth, Président de la CNAMts.
1986	création du Service Études et Communication.	18/05/1998	premier Conseil d'Administration public, réuni aux Moulins de l'Albigeois.
sept-87	pour lutter contre l'exclusion sociale, création à la CPAM du Tarn du N° d'appel "SOS Assurance Maladie".	nov-1998	première diffusion des cartes <i>vitale</i> dans le Tarn.
1988	création du Service Prévention Information Santé, qui deviendra Carrefour Santé en 1994.	déc-1998	télétransmission des premières FSE tarnaises (feuilles de soins Électroniques) par le docteur Simon Fajon.
1989	la gestion de la formation est confiée au service Documentation qui devient service Documentation-Formation.	27/02/1999	premier Forum informatique organisé par la CPAM à l'attention des médecins du Tarn.
1989	équipement et formation de l'atelier de PAO.	oct-1999	la CPAM publie son 1 ^{er} Contrat Qualité.
1990	lancement du Projet d'Entreprise (projet local).	16/12/1999	approbation par le Conseil d'Administration de la CPAM, du projet 2000 du 1 ^{er} Plan Local de Gestion des Risques.
janv-90	informatisation du service AT grâce à une application locale mise au point par Jean-Claude Fabre, informaticien de la CPAM.	03/01/2000	mise à disposition de G-ECONOMAT, logiciel de gestion des fournitures et imprimés.
15/01/1990	ouverture du centre de Cantepau.	07/03/2001	abandon du système LASER pour PROGRÉS.
27/07/1990	dernier paiement au guichet.	févr-02	envoi des cartes <i>vitale</i> personnelles aux ayants droits de plus de 16 ans.
nov-1990	lancement du N° 0 de <i>Traits d'union</i> journal interne de la CPAM.	mars-02	ouverture de la plate-forme de scannérisation des feuilles de soins "papier", à Albi.
26/01/1991	première Rencontre Annuelle de la CPAM, salle Alibi à Albi.	mars-02	1 ^{er} Plan Diététique proposé par le CES de Castres aux consultants en surpoids.
02/04/1991	informatisation de la gestion du CES.	nov-02	parution du N° 1 de MÉDITARN, journal de la CPAM vers les médecins du Tarn.
juin-1991	première émission de la CPAM sur Radio Albigeois.	16/06/2000	lancement officiel du dépistage systématique et organisé du cancer du sein, dans le département.
1992	création d'entretiens individuels au sein du CES pour les fumeurs qui souhaitent une aide au sevrage.	oct-03	nomination de la 1 ^{ère} Déléguée de l'Assurance Maladie (DAM) du Tarn.
03/07/1992	inauguration du Hall d'Accueil d'Albi rénové, en présence de Gilles Johanet, Directeur de la CNAMts.	20/04/2004	la CPAM organise une première "Table Ronde" sur le thème "Antibiothérapie et petite enfance".
08/10/1992	inauguration des locaux de Carmaux après rénovation, en présence de Jacques Goulesque, Maire de Carmaux.	15/07/2004	ouverture au public du site internet local : www.albi.ameli.fr
01/01/1993	début des Plans Oxygène pour cesser de fumer organisés par la Caisse.	05/10/2004	ouverture des lignes de la Plate-Forme de Service téléphonique Midi-Pyrénées Nord.
17/06/1993	inauguration de l'Accueil rénové du centre de Mazamet, en présence de Michel Bourguignon, Maire de Mazamet.	28/02/2005	démarrage en production de la partie du projet DIADEME (dématérialisation des réclamations écrites), dans le cadre de l'APR Midi-Pyrénées.
juin-94	Les premiers PMF (postes multi-fonctions) arrivent dans le Tarn.	27/06/2005	mise en ligne du site Intranet de la CPAM : T@rn-web.
07/09/1994	Les premières télétransmissions de factures subrogatoires pharmaceutiques sont réalisées aux termes d'accord passé avec les pharmaciens du Tarn.	04/07/2005	mise en œuvre du processus régional de traitement des réclamations dans le cadre de l'APR Service.
01/07/1995	le Plan de Contrôle Interne se substitue au contrôle systématique en aveugle.		
02/01/1997	COPERNIC (Comptabilité Pour l'Ensemble du Réseau National Intégrant la Centralisation) remplace le système AUTOMAC à la Comptabilité.		



Présidents, Directeurs, Agents Comptables...

Les Présidents du Conseil d'Administration

2 avril 1946 - 27 mai 1947
28 mai 1947 - 25 juillet 1947
26 juillet 1947 - 13 mai 1948
13 mai 1948 - 11 juin 1948
12 juin 1948 - 3 mai 1950

4 mai 1950 - 21 juin 1950
22 juin 1950 - 25 juin 1952
26 juin 1952 - 19 octobre 1955

20 octobre 1955 - 29 novembre 1955
30 novembre 1955 - 24 avril 1956
25 avril 1956 - 8 novembre 1967
9 novembre 1967 - 4 septembre 1972
5 septembre 1972 - 16 avril 1984
17 avril 1984 - 17 octobre 1996
18 octobre 1996 - 24 octobre 2001
25 octobre 2001 - 10 janvier 2005
11 janvier 2005

Marcel FABRE (CGT)
Louis FIEU (bureau provisoire) (CGT)
Marcel FABRE (démission le 13.5.48) (CGT)
Intérim par **Robert DELAHAYE**, vice-président (CFTC)
Louis FIEU (CGT)

Éloigné d'Albi par une mutation, Louis FIEU délèguera ses pouvoirs à **Jean CARRIÈRE**, vice-président du 6.10.49 au 30.10.49 et du 3.12.49 au 4.5.50
Démission de Louis FIEU le 4.5.50

Robert DELAHAYE (CFTC)
Jean BOULOGNE (FO)
Robert DELAHAYE (CFTC)
Il quitte le département le 20.10.55
Intérim par **Albert FOUCRAS**, vice-président
Albert FOUCRAS (bureau provisoire)
Albert FOUCRAS (CGT)
Jean MOMOT (CNPFF)
Marcel VEDEL (CNPFF)
Pierre ROBERT (CGT-FO)
Georges MOLEINS (MEDEF)
Jean-Pierre AZAM (Mutualité)
Michel VIAELLE (Mutualité)

Les Directeurs

Du 20 juin 1946 à décembre 1961
Du 1^{er} janvier 1962 au 13 mars 1964
Du 14 mars 1964 au 30 juin 1965
Du 1^{er} juillet 1965 au 8 mars 1975
Du 8 mars 1975 au 30 juin 1975
Du 1^{er} juin 1975 au 31 mai 1978
Du 1^{er} juin 1978 au 31 décembre 1982
Du 1^{er} janvier 1983 à ce jour

Georges SAHUQUET
Albert CHOUNET
Jean-Baptiste CHAMPEAUT (intérimaire)
Albert CHOUNET
Louis FOULQUIÉ (intérimaire)
Gaston BERNICHE
Louis FOULQUIÉ
Aimé FRAYSSE

Les Agents Comptables

1946 - 1968
Du 1^{er} juillet 1968 au 31 août 1975
Du 16 novembre 1975 au 30 avril 1990
Du 1^{er} mai 1990 au 30 septembre 1994
Du 1^{er} octobre 1994 au 31 mars 1998
Du 1^{er} septembre 1998 au 30 novembre 2003
Du 1^{er} mars 2004 à ce jour

Henri ASSIÉ
Jacques BAVAY
Raymond FABRE
Jean-Étienne DUFAU
Bernard MAUBARTHE-LÈRE
Monique HARANG
Annie VALLAT-MOULINIER



LA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DANS LE DÉPARTEMENT

quelques repères chiffrés

1945	38 agents des caisses d'Assurances Sociales gèrent les 40 602 assurés		
1946	52 agents présents à l'ouverture de la nouvelle caisse de Sécurité Sociale		
1947	122 agents	84 977 assurés	
1948	132 agents	91 633 assurés	160 000 paiements
1950			208 000 paiements
1954	143 agents		
1961	150 agents		
1970	218 agents		
1985	350 agents	160 000 assurés	2 100 000 paiements
1988	332 agents		
2003	342 agents	263 000 assurés	plus de 6 000 000 de paiements
2004		267 000 assurés	6 millions et demi de décomptes

Les délais de paiement

De 1946 à 1978	délai de paiement égal ou supérieur à 30 jours
De 1978 à 1985	délai de paiement égal ou supérieur à 15 jours
À compter de 1985	délai de paiement moyen égal à 6 jours
2004	paiement d'une Feuille de Soins Électronique en 5 jours

L'offre de soins

	1977	2005
médecins généralistes	370	376
chirurgiens-dentistes	132	205
sages-femmes	17	15
kinésithérapeutes	74	279
infirmier(e)s	214	660
orthophonistes	4	64

Quelques anecdotes

Lorsque le Centre de Mazamet dut quitter l'Endos Barbey, la recherche de nouveaux locaux ne fut pas chose facile. Et avant que le choix du Conseil d'Administration ne se porte sur la rue Périé, deux projets avancés furent abandonnés en route : le premier notamment parce que l'immeuble présenté s'avérait être une ancienne maison cloîsée, et le second (une ancienne école religieuse), quand on s'aperçut que ces locaux n'étaient pas parfumés à l'odeur de sainteté, mais par de fortes effluves de l'Annette qui en avaient chassé les occupants précédents.

Rue Périé, le local acquis par le Centre de Mazamet avait un locataire qui avait obtenu de rester dans les lieux, et une servitude accordée au voisin mitoyen pour l'usage de la cour, lui permettant d'y laver et sécher son linge. Quand le Centre voulut s'étendre puis construire le bâtiment actuel sur l'emplacement de la cour, il fallut plusieurs années de tractations pour les convaincre de céder local et privilèges.

Les débuts matériels de la Caisse Primaire furent difficiles (mobiliers disparates récupérés des Caisses d'Assurances Sociales, locaux et matériel de bureau insuffisants ou inadaptés...). Le système D était donc la règle. C'est ainsi que le tri des fichiers pour leur rassemblement en un fichier unique fut effectué sur des tables à tréteaux dans la cour de l'immeuble de la rue Séré-de-Rivières, et qu'une partie des fiches était classée dans des caisses à poissons ramenées par un collègue dont la conjointe travaillait dans une poissonnerie. Quant aux crayons (il n'était pas question de stylos), ils n'étaient remplacés que lorsque leur longueur ne permettait plus aux doigts de se poser dessus pour écrire (on distribuait même des "porte-crayons", tubes dans lesquels on pouvait enchasser ces bouts de crayons usagés, afin de les finir jusqu'au dernier centimètre !)

De 1945 au début des années 50, le personnel de la Caisse Primaire était composé d'une part, d'anciens des Caisses d'Assurances Sociales, et d'autre part, de jeunes recrues. Quelques employés chevronnés se chargeaient de former leurs jeunes collègues. Et parfois, cela se faisait à la maison : on emportait un paquet de feuilles de soins et les décomptes de remboursements s'effectuaient le soir, autour de la table familiale ... et d'un verre d'apéritif!

Lors du déménagement place Lapérouse, tout le personnel s'était transformé en déménageurs. La Caisse avait loué une camionnette, et pour éviter des problèmes de responsabilité avec les assurances, c'était le Directeur qui avait pris le volant.

Le 7 juillet 1959, les Délégués du personnel obtinrent un jour de congés pour leurs collègues à l'occasion de l'arrivée de l'étape St Gaudens-Albi du Tour de France. Étape gagnée par le suisse Rolf GRAF.

Au cours des sondages préliminaires aux travaux de rénovation du Centre de Castres, boulevard Carnot, une importante excavation se prolongeant sous le bâtiment fut mise à jour. Il ne s'agissait pas du "trou de la Sécu" mais d'un ancien égout dont la voute s'appuyait sur la base d'un imposant mur de pierre, vraisemblable vestige d'un mur d'enceinte de l'ensemble défensif du vieux Castres, plus précisément de la porte Saint-Martin, et remontant, d'après les archéologues, au quatorzième siècle.

Georges Sahuquet, premier Directeur de la Caisse Primaire, occupait rue de la République un imposant bureau, surdimensionné par rapport à ses besoins. L'explication en était que le propriétaire des lieux avait exigé qu'il n'y ait pas de personnel féminin dans ce local, de peur que les talons de ces dames n'abimassent le vénérable plancher. Les chaussures directoriales ne présentant pas de risques à ce sujet, on y avait donc installé le Directeur.

En mai 1947, à la veuve d'un artisan écrivant pour demander des renseignements sur l'allocation aux vieux travailleurs servie par la Sécurité Sociale, un fougueux collègue répondit qu'elle s'adresse à la délégation de travailleurs indépendants qui quelques jours plus tôt avaient manifesté avec virulence (et porte-voix à l'appui) contre l'Assurance Vieillesse obligatoire, devant la Caisse Primaire. Cette réponse entraîna quelques remous en Conseil d'administration et généra une injonction de son Président précisant que tout courrier émanant de nos services soit désormais strictement professionnel et exempt de toute ironie.



Michel VIAELLE
Président du Conseil de la
CPAM

60^e anniversaire : déclaration à la Presse

Au cours de la conférence de presse organisée le jeudi 6 octobre par la CAF, l'URSSAF et la CPAM, Michel VIAELLE, qui préside le Conseil de la Caisse Primaire du Tarn, a fait une déclaration qui soulignait l'efficacité et la modernité de l'Assurance Maladie dans le Tarn. Nous publions l'intégralité de cette intervention...

« La Sécurité Sociale a officiellement un an quand la Caisse Primaire du Tarn ouvre ses portes au public, le 7 octobre 1946, après quelques mois de transition entre l'ancien régime des Assurances Sociales et la nouvelle organisation. 60 ans plus tard, la Caisse Primaire de Sécurité Sociale, devenue Caisse Primaire d'Assurance Maladie, couvre 4 Tarnais sur 5, sans distinction d'âge, de revenus ou de condition sociale. Indispensable, elle a versé plus de 679 millions d'euros de prestations en 2004, soit en moyenne 2 543 euros par personne couverte !

Tous les jours elle reçoit dans ses divers points d'accueil plus de 700 personnes qu'elle écoute, renseigne, conseille, oriente.

Elle assure sa mission dans le respect de la plus stricte économie : sur 100 € reçus en 2004, elle a reversé 97,3 € en prestations et n'a retenu que 2,7 € pour son fonctionnement.

En 60 ans, la Caisse du Tarn n'a pas cessé d'évoluer pour s'adapter aux contraintes de l'environnement économique et social, et pour répondre aux attentes de ses clients.

La décentralisation (6 centres, 25 permanences) lui a permis de développer des services de proximité.

Une organisation rigoureuse et l'utilisation de l'outil informatique ont amené une réduction notable des délais de paiement. Grâce à l'utilisation de la carte *vitale* le délai de remboursement d'une Feuille de Soins Électronique est inférieur à une semaine, et ceci tout au long de l'année.

Sur un an, l'utilisation de la carte *vitale* supprime plus de 5 millions de feuilles de soins papier, source de lenteur de traitement et d'erreurs. Pour favoriser l'utilisation de cette carte, l'Assurance Maladie aide les pharmaciens à s'équiper de mini-bornes *vitale* ; actuellement, c'est une centaine de points supplémentaires de lecture et de mise à jour de la carte *vitale* qui sont ainsi déployés dans le département.

Le numéro d'appel unique 0.820.904.203 a permis d'ouvrir les plages d'accueil téléphonique en continu, de 8 heures à 18 heures du lundi au vendredi. Ainsi, 19 professionnels spécialisés dans la gestion des appels et disposant d'un accès en temps réel à l'ensemble des fichiers de la Caisse, sont à votre disposition 50 heures par semaine. Près de 1 700 appels sont traités chaque jour par ce service.

Le site internet de la caisse, www.albi.ameli.fr permet un accès à l'information 24 heures sur 24.

Au-delà, ce site propose également un certain nombre de services en ligne (demander une carte européenne d'Assurance Maladie, une attestation d'indemnisation...) et offre la possibilité, avec son code confidentiel, de suivre ses remboursements en direct. Chaque jour, ce sont environ 400 pages du site qui sont visitées par les internautes.

Enfin, derniers-nés des services proposés par la CPAM, les guichets automatiques vous permettent d'éviter les attentes à l'accueil (même si elles sont réduites) et de réaliser seul, et de façon simple, un certain nombre de démarches :

- mettre à jour sa carte *vitale*,
- suivre ses remboursements en direct
- éditer une attestation de paiement
- faire une demande de carte européenne
- obtenir un formulaire (attestations de salaires ou déclaration de changement de situation)
- déclarer la perte de sa carte *vitale*...

et d'autres services encore qui s'ajouteront dans le temps.

Actuellement, ce guichet automatique avoisine, dans l'Espace Accueil de la place Lapérouse, une exposition pédagogique sur les antibiotiques, un espace d'information "service" et un espace d'information "prévention et santé". Cet ensemble qui cotoie l'accueil physique et offre un large choix d'accès à l'information, préfigure l'organisation future de nos accueils.

L'étape suivante se concrétisera par la refonte de l'Espace Accueil de Graulhet dont la rénovation va être entreprise, puis par l'ouverture d'une Agence Santé à Gaillac. Cette orientation se poursuivra dans les années qui viennent par la restructuration de tous nos accueils, qui au-delà du renseignement technique, seront ouverts à l'information santé.

Comme vous pouvez le voir, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, comme tous les organismes de Sécurité Sociale, est loin de présenter le visage de "la belle endormie", mais montre bel et bien celui d'un service public dynamique et moderne, à l'écoute de ses usagers.»

ARRÊTÉ DU 4 OCTOBRE 1945 portant organisation de la sécurité sociale	1
ORDONNANCE N° 41333 du 10 OCTOBRE 1945 fixant le régime des assurances sociales applicables aux assurés des professions non agricoles	7
ORDONNANCE N° 41334 du 10 OCTOBRE 1945 portant statut de la mutualité	10
ORDONNANCE N° 41335 du 10 OCTOBRE 1945 instituant et autorisant la liquidation des assurances de décès et de rentes viagères et adaptant aux législations de l'Empire allemand les dispositions de la sécurité sociale	20
ORDONNANCE N° 41336 du 4 NOVEMBRE 1945 fixant certaines dispositions transitoires et finales d'application de l'ordonnance N° 41333 du 10 OCTOBRE 1945 portant organisation de la sécurité sociale	22

ARRÊTÉ DU 4 OCTOBRE 1945 portant organisation de la sécurité sociale.

Le Gouvernement provisoire de la République française.

Sur le rapport du ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

ARRÊTÉ

Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

ARRÊTÉ

Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

ARRÊTÉ DU 4 OCTOBRE 1945 portant organisation de la sécurité sociale.

Le Gouvernement provisoire de la République française.

Sur le rapport du ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

ARRÊTÉ

Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

ARRÊTÉ

Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

ORDONNANCE N° 41333 du 10 OCTOBRE 1945 fixant le régime des assurances sociales applicables aux assurés des professions non agricoles.

Le Gouvernement provisoire de la République française.

Sur le rapport du ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

ORDONNANCE

Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

ORDONNANCE N° 41334 du 10 OCTOBRE 1945 portant statut de la mutualité.

Le Gouvernement provisoire de la République française.

Sur le rapport du ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

ORDONNANCE

Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

ORDONNANCE N° 41335 du 10 OCTOBRE 1945 instituant et autorisant la liquidation des assurances de décès et de rentes viagères et adaptant aux législations de l'Empire allemand les dispositions de la sécurité sociale.

Le Gouvernement provisoire de la République française.

Sur le rapport du ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

ORDONNANCE

Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

ORDONNANCE N° 41336 du 4 NOVEMBRE 1945 fixant certaines dispositions transitoires et finales d'application de l'ordonnance N° 41333 du 10 OCTOBRE 1945 portant organisation de la sécurité sociale.

Le Gouvernement provisoire de la République française.

Sur le rapport du ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

ORDONNANCE

Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

ARRÊTÉ DU 4 OCTOBRE 1945 portant organisation de la sécurité sociale.

Le Gouvernement provisoire de la République française.

Sur le rapport du ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

ARRÊTÉ

Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

ARRÊTÉ

Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

ARRÊTÉ DU 4 OCTOBRE 1945 portant organisation de la sécurité sociale.

Le Gouvernement provisoire de la République française.

Sur le rapport du ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

ARRÊTÉ

Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

ARRÊTÉ

Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

ORDONNANCE N° 41333 du 10 OCTOBRE 1945 fixant le régime des assurances sociales applicables aux assurés des professions non agricoles.

Le Gouvernement provisoire de la République française.

Sur le rapport du ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

ORDONNANCE

Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

ORDONNANCE N° 41334 du 10 OCTOBRE 1945 portant statut de la mutualité.

Le Gouvernement provisoire de la République française.

Sur le rapport du ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

ORDONNANCE

Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

ORDONNANCE N° 41335 du 10 OCTOBRE 1945 instituant et autorisant la liquidation des assurances de décès et de rentes viagères et adaptant aux législations de l'Empire allemand les dispositions de la sécurité sociale.

Le Gouvernement provisoire de la République française.

Sur le rapport du ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

ORDONNANCE

Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

ORDONNANCE N° 41336 du 4 NOVEMBRE 1945 fixant certaines dispositions transitoires et finales d'application de l'ordonnance N° 41333 du 10 OCTOBRE 1945 portant organisation de la sécurité sociale.

Le Gouvernement provisoire de la République française.

Sur le rapport du ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

ORDONNANCE

Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

nationalisation voté, lors d'une tenue parfaite

dés lors, efficiente pronat. Cet état d'es-paussi, à créer.

Assurances sociales obligatoires

26-27 décembre — a engagé, hier après discussion sur la ra accords de Bretton marquent la rentrée dans le circuit norma ges économiques int M. Pineau, rappo- de la commission d- a affirmé, en entrant du sujet : « Il faut qu produise plus qu'elle



Pierre LAROQUE

N° de la Section
Siège de la Section
COMMUNE DE *Carmaux sur Marais*

25 MARS 1952

Nom *Riminana*
Prénoms *Henni*
Adresse *aux Maisonnelles*

Date de Naissance *15 Mai 1921*
Lieu de Naissance *Carmaux*
Nationalité *F*

N° matricule de l'Assuré *121 | 8101970 | 5*

Inscrit à compter du *19.11.39* effet *1.1.39*
à la Caisse Primaire d'Assurances Sociales
"LE TRAVAIL"

Fiche d'immatriculation d'une Caisse d'Assurances Sociales

FONCTIONNAIRE
Régime

No Matricule de l'assuré *1110106178114531*

Nom *PRETAT*
Prénoms
Né le *26-6-1910* *Roger*
A *Paris XIV^e* *Seine*

à compter du *8.1.47* avec effet du *1.1.47*
par la Caisse de Sécurité Sociale no *81 F ALBI (Tarn)*

Nationalité *Fr*
Demeurant à *La Fesclerie*
Cahors - Sarre

Avait été immatriculé pour la 1^{re} fois le *1.1.43*
sous le no *1077/00749/6*
avec effet du

Cahors

F. le d'Yfication ou de Signalement - Modèle n. 1303 Format 10x12

Fiche d'immatriculation de la nouvelle Caisse de Sécurité Sociale après transposition (ancien n° d'Assurances Sociales, nouveau n° de Sécurité Sociale).

N° 1 *ESPY René*

Profession *ouvrier* - Nationalité *FR*
Adresse *29. av. B. Jourd'helle*

Partie réservée à l'employeur.
N° de l'employeur à la Sécurité Sociale
911.31.044.007 Caisse primaire de Sécurité Sociale de *Albi*

Carte établie par l'employeur qui a l'obligation d'inscrire au dossier chaque salarié par la bordure de Sécurité Sociale sous le n° *35*

Albi le 27.04.1952

LETTRE	NUMERO	NUMERO
	3	3351

D. 24105 - 4910

1950 : premières élections pour la constitution des conseils d'administration. La carte d'électeur de notre collègue René ESPY

SECURITE SOCIALE Caisse Primaire de Sécurité Sociale du Tarn 81 F - ALBI

N° Matricule de l'Assuré *P 31 24 730* | *I* | Période

2^e QUOTID. *16 H* | Anné 21 | Mois 22 | Jour 23 | Mois 24 | Jour 25 | Mois 26 | Jour 27

215 QUOTID. *NALABIE*

Quotient de *13.11.50* | Sup. de *20.0.50* | Sal. de *P 31* | DEDUITS *HEROKE*

CODE	QUANTITE	DEB. QUOTID.	DEB. TOTAL
5	5	288	2.592
12	4	240	960
14	1		<i>180</i>

LE DÉCOMPTÉ

3 Salaire d'indemnité	9 Hospitalisation	10000	10000
4 Salaire d'indemnité	10 Cure Préventive	10000	10000
5 Cotisation	11 Consultation	Normal	15 15
6 Salaire d'indemnité	12 Valin	Rabais	17 15
7 Salaire d'indemnité (100%)	13 R. C.	Majorés	19 20
8 Salaire d'indemnité	14 Pharmacie		

CHIFFRE TOTAL

3.696

MONTANT EN DÉCOMPTÉ PAYABLE A

TREIS MILLS SIX CENT QUATRE VINGT SEPT FRANCS.

MONSIEUR PIERRE RICARD
N°15 JARDIN DE TOUL
REALIGNY TARN

PRESENTER A LA CAISSE

1950 : un décompte de ce qui est encore la Caisse Primaire de Sécurité Sociale



ALBI, rue de la République, l'immeuble occupé actuellement par la MJC sera la 2^e adresse de la Caisse du Tarn.

ALBI 1944, la poste en feu.



** 22 août : lors des combats dans la ville, un obus allemand met le feu à la poste, place du Vigan; tout l'immeuble sera détruit à l'exception de la façade.*



L'aile non-incendiée, rue Séré-de-Rivières abritera la naissante Caisse Primaire de Sécurité Sociale.



ALBI, la place du vigan et la poste incendiée.



Georges SAHUQUET, premier Directeur de la Caisse Primaire du Tarn.



1954 : ALBI, place Lapérouse, l'immeuble flambant neuf de la Caisse Primaire du Tarn.



ALBI, place Lapérouse.
Configuration de l'accueil jusqu'au début des années 60
avec ses files d'attente interminables.



Le prédécompte "interprète" (lecture optique).



1965 : ALBI-Lapérouse, l'accueil rénové...



De la carte d'immatriculation à la Carte d'Assuré Social (la CAS apparaît en 1979).

... on attend toujours, mais assis !



Mazamet, le local initial, rue Périé.
À droite, la cour-jardin où sera construit le nouvel immeuble.



Mazamet, l'intérieur du Centre en 1980.



La caserne Drouot, à Castres, fournira le premier local du Centre de Paiement

MINISTÈRE DU TRAVAIL
et de la SÉCURITÉ SOCIALE

Direction Régionale
de la Sécurité Sociale
de TOULOUSE

8 MARS 1948



AUTORISATION de PORT d'ARME

DECISION

MAZAMET
12 AVR 1948

Le Directeur Régional de la Sécurité Sociale de la circonscription de TOULOUSE,

VU l'arrêté interministériel du 24 Décembre 1947 stipulant dans son article 1er que peuvent être autorisés à porter une arme des premiers, quatrièmes ou sixièmes catégories, dans l'exercice ou à l'occasion de leurs fonctions, les agents des organismes de Sécurité Sociale ou des Caisses d'allocations familiales qui sont appelés dans leur emploi à porter ou à convoier des fonds;

Sur la proposition de M. le Directeur de la Caisse
Primaire de Sécurité Sociale du Farn

Dé c i d e :

- M. PERIE Jean ,

(agent-comptable
caissier
agent-payeur
employé chargé de convoier les-fonds

de la Caisse *Primaire de Sécurité Sociale du Farn* (succursale de Mazamet) né le 26 Mai 1913 de nationalité française demeurant à *Mazamet (Farn) 55, Rue de la Chevalerie* est autorisé à porter une arme dans les conditions déterminées par l'arrêté ci-dessus rappelé.

Vu
à ALBI le 31 MARS 1948

Pour le Préfet
Le chef de Division délégué.

Fait à TOULOUSE, le 1^{er} Mars 1948
Le Directeur Régional,

-
- Pour être valable, la présente décision devra être revêtue du visa de M. le Préfet du département où l'intéressé exerce ses fonctions (article 2 de l'arrêté du 24 décembre 1947).
 - La présente autorisation pourra, à tout moment, être révoquée. Elle sera obligatoirement retirée au bénéficiaire au cas de cessation des fonctions qui ont motivé sa délivrance.



1980 :
Graulhet, ancienne Poste.
Façades et jardin,
avant aménagements
par la Caisse Primaire





Le personnel en 1947...





Le Service Comptabilité en 1967.

Le personnel en 1947... suite.



Un des premiers "Arbre de Noël" du Comité d'Entreprise.



Tournage du premier épisode de "Sam BERNET", le détective qui enquêtera sur l'activité de la Caisse dans le cadre des rétrospectives diffusées lors des Rencontres Annuelles.



1991 : Première Rencontre Annuelle.



Octobre 1995 : Une Rencontre spéciale pour les 50 ans de la Sécurité Sociale



1999 : Les *Clownanalystes* s'invitent à la Rencontre Annuelle.



3 juillet 1992 : Gilles JOHANET, Directeur de la CNAMts, accueilli par Aimé FRAYSSE et Pierre ROBERT pour l'inauguration de l'Espace Accueil d'Albi-Lapérouse rénové.

De la téléphonie de papa...



.... à la plate-forme de service...



... en passant par internet : un raccourci de l'évolution de l'Assurance Maladie.



Octobre 2005 : le guichet automatique succède à la borne vitale.



Plans de réforme, de sauvetage ou de redressement, nombreux sont ceux qui ont amené les Français... et les Tarnais dans la rue.
Petit florilège des manifestations qui ont émaillé trois décennies de mesures gouvernementales.



Les plans de sauvetage ou de redressement de la Sécurité Sociale :

1975	Plan Durafour
1976	Plan Barre-Beullac
1977-1978	1 ^{er} Plan Veil
1979	Plan Barrot
1981	Plan Questiaux
1982-1983	Plan Bérégovoy
1985	Plan Dufoix
1986	Plan Seguin
1988	Plan Évin
1991	Plan Bianco
1993	2 ^e Plan Veil
1996	Plan Juppé
août 2004	Loi de réforme de l'Assurance Maladie



Rénovation du Centre de Castres



Le Centre et son accueil au début des années 90.



Travaux préliminaires...



... un forage met à jour une excavation qui donne sur cette imposante galerie courant sous le bâtiment : un ancien égout qui s'appuie sur les restes des remparts du XIV^e siècle.



1995 : le chantier.



Octobre 2003 : l'espace Accueil remodelé.



Juin 1996 : le Centre rénové.

Et ceux qui prétendent
que tout va bien avec la
compagnie d'assurance j'ajoute:
SECU = SOLIDARITE c'est
QU'ASSURANCE = PROFIT.
La sécu, faite pour le premier



Témoignage relevé sur le "Livre d'or"
ouvert lors de l'exposition
du cinquantenaire de la sécurité sociale,
place du Vigan à Albi.